

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00294

Numéro SIREN : 422 274 308

Nom ou dénomination : @ D.G.P.

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt 1522

Greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 28/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/1522

Déposant :

Nom/dénomination : @ D.G.P.

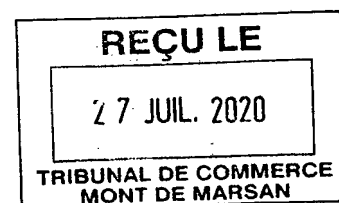
Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 422 274 308

N° gestion : 2006 B 00294

@ D.G.P.

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : BISCAROSSE (40600) – 75 impasse de la Chalosse
422 274 308 RCS MONT DE MARSAN



BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE
AU 31 MARS 2019

Copie certifiée conforme
LE PRESIDENT

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Dumy".



le 29/07/2020
B 1522/kao



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. J.".

1

BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2019

Désignation de l'entreprise		SAS @D.G.P		75 IMPASSE DE CHALOSSE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		40600 BISCARROSSE					
SIRET		4 2 2 2 7 4 3 0 8 0 0 0 2 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032019		31032018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	687 036	030	60 814	626 222	644 153
	Immobilisations financières * (1)	040	55 065	042		55 065	45 065
	Total I (5)	044	742 102	048	60 814	681 288	689 218
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	131	066		131	131
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068		070			
		072	195 000	074		195 000	217 099
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	54 320	086		54 320	63 266
	Charges constatées d'avance *	092	808	094		808	790
	Total II	096	250 259	098		250 259	281 286
	Total général (I + II)	110	992 361	112	60 814	931 547	970 504
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100 000		100 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		10 000		10 000	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		798 582		804 012	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(4 359)		(5 430)	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		904 223		908 582		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 530		2 935	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		23 794		58 987	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		27 324		61 922		
Total général (I + II + III)	180		931 547		970 504		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	65	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	195 000	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

M 19

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS @D.G.P						Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	687 036	432	687 036	434	687 036	436	687 036	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	45 065	482	10 000	484		486	55 065	
TOTAL		490	732 102	492	697 036	494	687 036	496	742 102	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	42 883	522	17 930	524		526	60 814	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	42 883	572	17 930	574		576	60 814	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS @D.G.PNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	141 120
Déficits imputés	983	11 241
Déficits reportables	984	129 879
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	129 879

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



@ D.G.P.

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros

Siège social : BISCAROSSE (40600) – 75 impasse de la Chalosse

422 274 308 RCS MONT DE MARSAN

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 28 AOUT 2019
(Résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 mars 2019)**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 mars 2019, s'élevant à 4.359 euros, sur le compte « Autres réserves ».

Elle décide en outre de distribuer la somme de 20.000 euros, prélevée sur le compte « Autres réserves ».

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que :

- par dérogation à l'application du PFU, ce dividende pourra, sur option expresse et irrévocable de chaque associé, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu conformément à l'article 200 A du CGI,
- la société tiendra compte des demandes de dispense du paiement, à la source, du prélèvement forfaitaire non libératoire, dans la mesure où elles ont été formulées par chaque associé et réceptionnées par la société dans les délais légaux.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT

